



Appel à Manifestation d'Intérêt

Installation en production maraichère sur 7 500 m² de parcelles communales
Commercialisation en circuits courts
Agriculture responsable

Jausiers

Février 2024

Cet appel à manifestation d'intérêt est porté par la commune de Jausiers.

Date de publication de l'appel à manifestation d'intérêt : 7 février 2024

Date limite de dépôt de candidature : 7 avril 2024 à minuit

Contact : Service Agriculture et Alimentation

04 92 81 06 16

pat@jausiers.fr

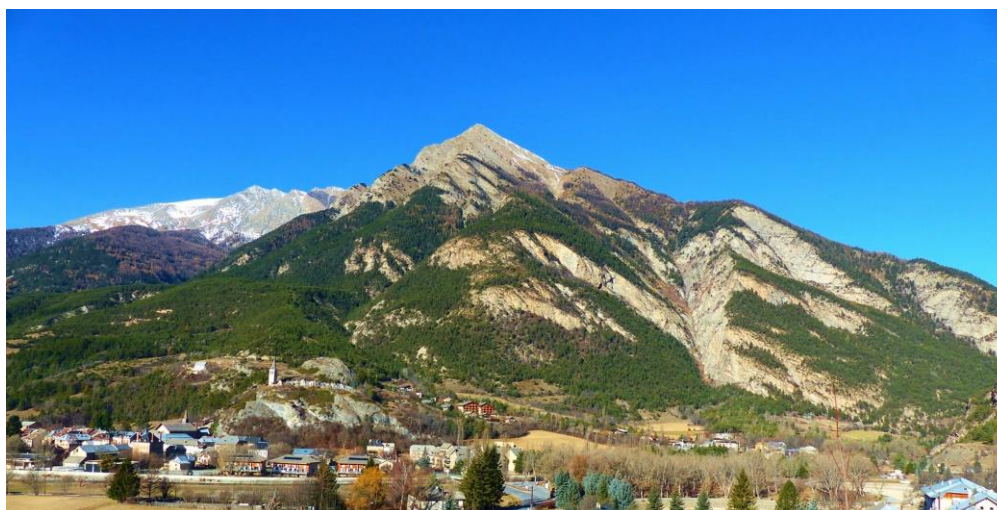




Table des matières

1/ Contexte et objectifs.....	2
a- Contexte.....	2
b- Situation géographique.....	2
c- Situation commerciale.....	3
2/ Présentation des parcelles à cultiver.....	3
a- Identification des parcelles.....	3
b- Descriptif des parcelles.....	4
3/ Modalité du bail.....	6
a- Bail rural environnemental.....	6
b- Fermage.....	6
4/ La production.....	7
5/ Soutien de la commune.....	7
6/ Candidature et critères de sélection.....	8
a- Candidature.....	8
b- Critères de sélection.....	8
c- Profil du candidat.....	9
d- Projet.....	9
e- Visite de site.....	10
f- Calendrier.....	10
Contacts.....	10
Annexe à l'AMI.....	11



1/ Contexte et objectifs

a- Contexte

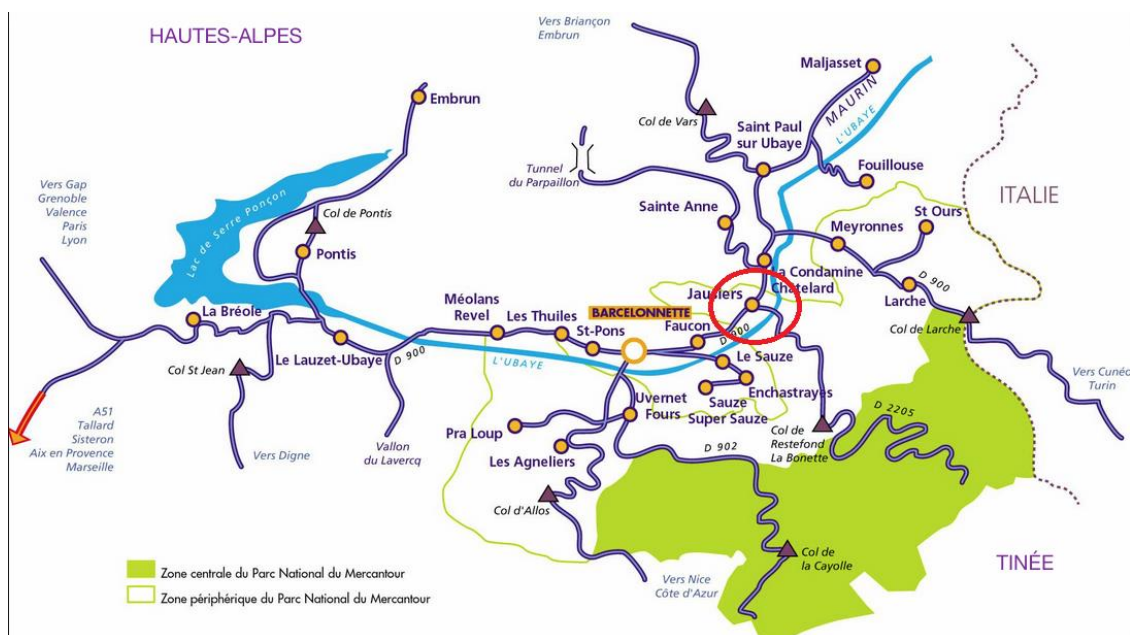
Jausiers est une ville de 1 200 habitants, à 1 200 m d'altitude, située au fond de la vallée de l'Ubaye, dans les Alpes de Haute Provence (PACA). Afin de répondre à des enjeux d'alimentation locale, d'économie, de santé et d'environnement, la commune de Jausiers porte depuis 2021 un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Dans le cadre de ce PAT, la commune met à disposition 2 parcelles, d'une surface totale de **1,056 ha dont 7 500 m² cultivables** sur lesquelles, elle souhaite voir apparaître une **production maraîchère** afin d'approvisionner les habitants de la vallée de l'Ubaye et particulièrement de la commune de Jausiers.

b- Situation géographique

Commune de Jausiers (04 850)

- Vallée de l'Ubaye
- 75 km de Gap
- Axe France-Italie
- Sud Queyras et proche du Parc National du Mercantour





c- Situation commerciale

La commune compte 1 200 habitants à l'année et double en saison hivernale et estivale. Les terrains se situent en fond de vallée dans une zone peu encaissée, et proche de l'axe principal France-Italie (D900), ce qui constitue un avantage pour la communication.

Actuellement, les élus et les habitants sont dans l'attente d'un producteur local de fruits et légumes : peu de maraîchers dans un rayon de 30 km aux alentours. Le contexte politique de la ville est donc très favorable aux débouchés commerciaux.

Les circuits de commercialisation possibles :

- Maison de Pays de Jausiers
- Marchés de Barcelonnette les mercredis et samedis matin
- Marché de Jausiers le dimanche matin en été
- Crèche de Jausiers
- Épicerie de Jausiers
- Des restaurateurs privés en démarche d'approvisionnement local
- Ehpad de Jausiers
- L'association Court-Circuit Ubayen
- L'association Solidaritat
- ...

La commune de Jausiers souhaite créer un véritable projet pédagogique entre le maraîcher et l'école (accueil et visite du public scolaire).

La commune souhaiterait à terme intégrer ce projet dans les circuits de restauration alimentaire collective, incluant l'Ehpad, l'école et la crèche (**soit environ 150 repas/jours**).

2/ Présentation des parcelles à cultiver

a- Identification des parcelles

2 terrains sont mis à disposition par la commune de Jausiers :

Numéro de la parcelle	Surface (m ²)	Zone urbanisme	Plan de prévention des risques
AC 504	4 175 m ²	Urbanisée (U)	Non-inondable
AB 47	6 385 m ² dont 3 500 m ² cultivables	Agricole (A)	Non-inondable



AMI : Installation en Maraîchage

JAUSIERS

b- Descriptif des parcelles

Parcelle AC 504

Ancien terrain vague de la gendarmerie, la parcelle est accessible depuis la départementale, sans être située sur le bord (pas de nuisances sonores).

Une voie sera aménagée le long du terrain avoisinant afin d'accéder à la parcelle par la route départementale.

- Surface : 4 175 m²
- Relief : 5 à 10 % de pente sur la partie haute du terrain. Plat en zone basse
- Type de sol : limon sablo-argileux.
- Profondeur : 20 cm
- Taux de matière organique : 2 à 3 %



Cette parcelle est envisagée pour démarrer l'activité de maraîchage.



AMI : Installation en Maraîchage

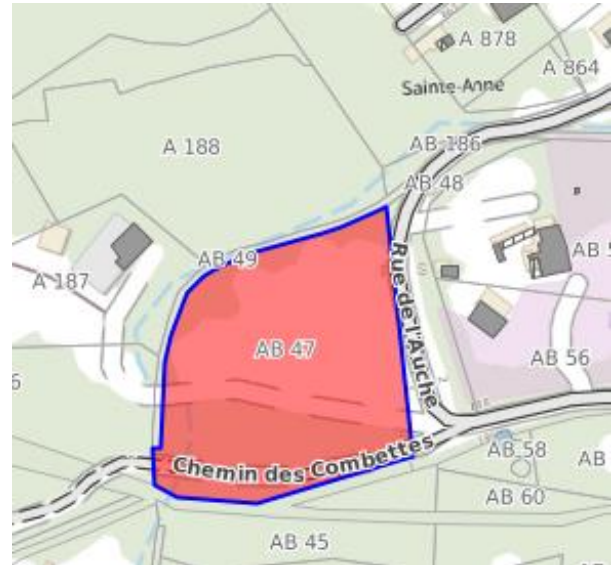
JAUSIERS

Parcelle AB 47

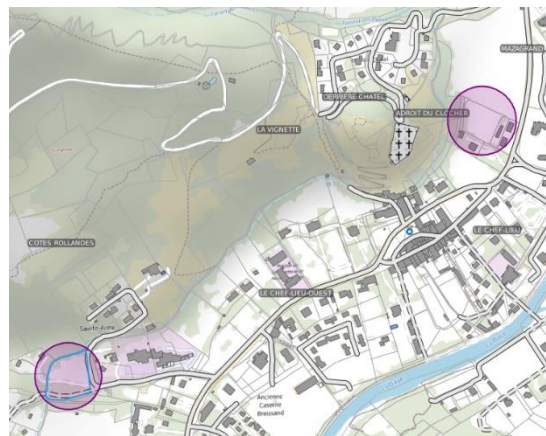
Ce terrain est plus excentré du centre du village.

- Surface : 6 385 m² dont 3 500 m² cultivables
- Relief : 15% de pente sur toute la parcelle
- Type de sol : limon sablo-argileux

Avec 15% de pente sur tout le terrain, le porteur de projet peut envisager des productions ne nécessitant que peu d'entretien : verger, courges sur bâches, pâturage petit bétail...



Les deux parcelles sont à 1 km l'une de l'autre par la route :





3/ Modalité du bail

a- Bail rural environnemental

Dans l'objectif de pérenniser l'activité maraîchère, le partenariat entre la commune de Jausiers, propriétaire, et l'agriculteur, locataire, se fera par la mise en place d'un **bail rural à clauses environnementales** d'une durée de 9 ans, renouvelable par reconduction expresse sur demande du porteur de projet.

Les clauses environnementales à respecter sont les suivantes :

- Limitation des fertilisants de synthèse
- Interdiction de produits phytosanitaires
- Création et maintien d'infrastructures écologiques (haies, bosquets, fossés, talus)
- Diversification des assolements

La commune de Jausiers favorisera les projets qui limitent le travail du sol (travail du sol superficiel et couverture permanente).

La bonne application de ces clauses sera contrôlée chaque année par le propriétaire avec une rencontre de terrain entre le locataire et la commune de Jausiers. Le non-respect de l'une des clauses environnementales inscrites dans le bail rural autorisera le propriétaire à rompre le bail sans indemnisation pour son locataire.

b- Fermage

Le prix du fermage est de **120 €/ha/an**, déterminé entre la valeur minimale et maximale du fermage des terres nues des montagnes de Haute-Provence selon l'arrêté préfectoral n°2023-324-009 du 20 novembre 2023.

Le porteur de projet pourra mettre en place des investissements agricoles dont il restera propriétaire. Tout travaux d'aménagements envisagés sur la parcelle sont soumis à l'autorisation de la commune.

Il appartiendra au candidat retenu d'avoir une assurance multirisque agricole et de présenter l'attestation chaque année.



4/ La production

La commune favorisera l'installation d'un maraîcher sur les parcelles communales qui vise à fournir une production de **légumes diversifiés** en circuit-court.

Toute autre proposition de production sera aussi étudiée.

Des techniques de production en maraîchage sur sol vivant (MSV) ont été envisagées en études préalables sur l'avenir de ces terrains. Vous trouverez en ANNEXE 3 la proposition des plans réalisés par Ver de Terre Production. Une plantation d'arbres sur les parcelles de maraîchage, suivant le concept d'**agroforesterie** a également été imaginée.

Ces éléments constituent une proposition pour le porteur de projet. Le maraîchage sur sol vivant respecte les clauses environnementales du bail. Toute autre pratique de maraîchage respectant les mêmes clauses sera également valorisée.

5/ Soutien de la commune

La commune pourra fournir un terrain **clôturé**, raccordé à l'**électricité** et à l'**eau du réseau agricole** (assuré grâce à l'ASA de **mai à octobre**) selon le projet retenu.

La commune propose la répartition suivante des postes à financer :

Poste à financer	Commune	Porteur de projet
Clôture	X	
Raccordement eau/électricité	X	
Tunnel de culture/serres		X
Cuves à eau	1 cuve de 100 m ³ selon le projet	
Voie d'accès	X	
Outillage et matériel		X
Espace de stockage		X
Chambre froide		X
Abonnement eau et électricité		X



6/ Candidature et critères de sélection

a- Candidature

Les dossiers de présentation des projets seront à transmettre, sous format numérique, **avant le 7 avril 2024 à minuit** sous la référence : PROJET MARAÎCHAGE JAUSIERS / AMI / Nom-prénom.

Les dossiers devront être constitués des éléments suivants :

- Une lettre de réponse ou vidéo de motivation de 3 minutes maximum exposant l'intérêt pour le projet - adressée à Mr Le Maire ;
- Un curriculum vitae ;
- La copie des diplômes et formations professionnelles (notamment justificatifs de la **capacité agricole**, dans le cas échéant)
- Le descriptif du projet contenant les points suivants :
 - L'organisation (parties prenantes, montage juridique, activités économiques...) ;
 - Les productions envisagées et les éléments de design du site ;
 - La viabilité économique (projections à 1, 3 et 10 ans) en abordant la production attendue et les niveaux de rendements, le plan de commercialisation et les éventuels revenus liés à des activités annexes,
 - La gestion technique : technique de production, cycle de la matière organique, ressource en eau, gestion des déchets, entretien...
 - Le matériel déjà détenu, les investissements envisagés et les aides sollicitées.

Les porteurs de projets pourront également présenter tous les documents qu'ils jugeront nécessaires à la bonne compréhension de leur projet ou qui pourraient apporter des informations complémentaires.

b- Critères de sélection

Le choix du candidat revient aux élus de la commune de Jausiers en charge du Projet Alimentaire du Territoire. Ils seront accompagnés par des membres techniques consultatifs.

La sélection du candidat sera faite dans le respect des obligations résultant du code rural (article L411-15 relatif au droit de priorité).

Les **dossiers complets** au 7 avril 2024 à minuit seront analysés par le comité technique de sélection qui se prononcera au regard de critères de sélection prédéfinis :

- **Capacité professionnelle (20%)** : Formation agricole, expérience professionnelle en maraiche, DJA.



AMI : Installation en Maraîchage

JAUSIERS

- **Viabilité technique (30%)** : Calendrier de mise en œuvre, productions envisagées, innovations techniques (prise en compte du climat de montagne, adaptation au changement climatique), outillage cohérent avec la surface de production, viabilité humaine, capacité d'évolution.
- **Viabilité économique (30%)** : budget prévisionnel, stratégie commerciale, débouchés, financements envisagés ou capacité d'autofinancement.
- **Adéquation avec les aspirations environnementales et sociales de la municipalité (20 %)** : respect des clauses environnementales, gestion de la ressource en eau, gestion des déchets, commercialisation en circuits-courts, intégration avec les acteurs locaux (école, crèche, associations, ...).

Une **pré-sélection** des projets sera établie à l'issue de l'examen des dossiers par le jury.

Les candidats retenus présenteront leur projet abouti lors de la journée d'entretien la **semaine du 13 mai 2024**.

L'annonce du ou des lauréats se fera au cours du mois de juin 2024.

Dans le cas où la commune de Jausiers serait amenée à ne pas donner suite à une proposition, aucune indemnité ne pourra être réclamée par son auteur.

c- Profil du candidat

- Formation et/ou expérience professionnelle en maraîchage
- Forte motivation
- Bon relationnel (avec l'entourage, avec la clientèle future)

d- Projet

- Compatibilité avec les objectifs formulés par la commune de Jausiers (visites pédagogiques avec l'école, intérêt pour l'approvisionnement de la restauration collective...)
- Respect des clauses environnementales
- Viabilité technico-économique et humaine pour garantir la pérennité du projet
- Calendrier de mise en œuvre
- Inclusion du projet sur le territoire : relation avec les autres acteurs, interactions avec le public, gestion des ressources naturelles, adaptation au changement climatique, capacités d'ouverture et d'évolution...



e- Visite de site

Une visite de site optionnelle est proposée aux candidats avec deux dates programmées :

- 7 mars 2024 à 10h
- 20 mars 2024 à 10h

Afin de participer à la visite des terrains, veuillez-vous inscrire en envoyant un mail à pat@jausiers.fr.

f- Calendrier

	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024		Automne 2024	Printemps 2025
Appel à manifestation d'intérêt								
Diffusion	7 février							
Temps de réponse								
Visites des terrains		7 et 20 mars						
Clôture			7 avril					
Pré-sélections			22 avril					
Candidature								
Entretien				13 -16 mai				
Sélection du/des candidats								
Annonce des candidats					Mi-juin			
Installation								
Préparation de la saison 2025								
Premières productions								

Contacts

Claire CARBONNEL, chargée de mission PAT de Jausiers

✉ pat@jausiers.fr

☎ 04 92 81 06 16



Annexe à l'AMI

ANNEXE 1 : Analyse de sols des parcelles sélectionnées : [Analyses Jausiers](#)

ANNEXE 2 : Etude des parcelles par Ver de terre production : [Audit - Commune de Jausiers](#)

ANNEXE 3 : Proposition de plan de développement en maraîchage sur sol vivant

1/ Le MSV (maraîchage sur sol vivant)

Le projet a été dimensionné selon les pratiques de maraîchage sur sol vivant. Il s'agit d'un mode de production basé sur 2 concepts :

- Un sol non travaillé (pour assurer le gîte à la faune et à la flore du sol)
- Un sol couvert en permanence (pour assurer le couvert à la vie du sol)

Pour plus d'informations sur le MSV sur le site [Maraîchage Sol Vivant- Normandie - Île de France](#)

Les grands principes du MSV:



Conséquences :

- Baisse des intrants et de la chimie
- Maximisation des rendements

2/ Proposition du plan de développement en maraîchage sur sol vivant

Une étude du terrain et à un accompagnement sur les choix stratégiques des productions ont été réalisés par Ver de Terre Production sur les terrains de la commune de Jausiers.

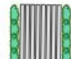






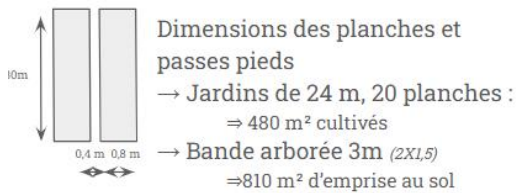
AMI : Installation en Maraîchage

JAUSIERS





Une première phase de développement sur la parcelle AC 504 a été imaginée :

- 900 m² ou 1200m² de serres multi-chapelles
- 1000 m² de planches
- Des espaces en pente valorisés en petits fruits.
- Une zone d'accueil visiteurs/parking

-  2 Jardin = 1000 m² cultivés
-  Chemins d'accès
-  Zone de parking / Abri léger / Bâti
-  Serres Triple chapelle (900m²)
-  Zone de petits fruits (300m²)



En parallèle, une activité de verger pourrait être installée en complémentarité sur la parcelle AB 47 :

-  3,5 Parcelle de 300 m² (10x30)
=1 000m²
-  Chemins d'accès
-  Arrivée d'eau
-  Arbres de moyen et/ou haut jet

25 arbres fruitiers
1 000m² de culture nécessitant peu de surveillance et d'attention (courges, oignons, pommes de terre etc.)

